

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08/2024

### OBJET : CONSTRUCTION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE EN SOUTERRAIN – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2024

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BETTON Daniel, BERTUCCI Sandrine, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BARRE Sylvie, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.  
Excusés : GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MAUSSERT Karine pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, LAFOND Florian.

Absents : CHALAYE Franck, MINGORANCE Anita.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de la construction de la ligne électrique « raccordement HTA IRVE » ENEDIS services va procéder à l'ouverture d'une tranchée pour le passage du réseau électrique en souterrain ainsi que la pose d'un poste énergie électrique sur la parcelle cadastrée ZR 3 (le Moulin Sud) appartenant à la commune.

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste et la convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour permettre la réalisation de cette ligne souterraine.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le 09/04/2024  
ID : 026-200056547-20240408-DE\_2024\_08-DE

